



Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl



À l'attention de Monsieur Daniel Bacquelaine
Ministre des Pensions
Egmont 1 – Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles

contact : Jan Leroy – 02 211 55 36
Hadrien Dasnoy – 02 238 51 41
Luigi Mendola – 081 24 06 19

Bruxelles, le 10 juillet 2018

Monsieur le Ministre,

L'accord de gouvernement du 9 octobre 2014 stipule que le gouvernement fédéral examinera, en concertation avec les régions, les communautés et les pouvoirs locaux, la façon dont la pension pour inaptitude physique des fonctionnaires peut être remplacée par des indemnités d'incapacité de travail dans le cadre de l'assurance maladie invalidité pour les travailleurs salariés.

La VVSG, l'UVCW et Brulocalis n'ont plus été informées à ce propos au cours des mois écoulés et n'ont été associées à aucune concertation formelle sur cette problématique jusqu'à présent.

Pourtant, celle-ci est particulièrement importante pour les pouvoirs locaux. En effet, la réforme prévue peut avoir un impact à plusieurs niveaux :

- une baisse des coûts de personnel en cas de réduction de la période durant laquelle un traitement doit être versé aux fonctionnaires statutaires en incapacité de travail ;
- une baisse à terme des charges de pension parce que les collaborateurs en incapacité de travail prendront leur retraite plus tard ;
- une hausse immédiate de la cotisation patronale pour maladie et invalidité afin de financer ces coûts supplémentaires.

Nous partons du principe que les mesures envisagées par votre gouvernement tiennent compte de l'impact financier important qu'elles auront pour les pouvoirs locaux et qu'elles ne seront appliquées que si elles n'entraînent pas de dépenses supplémentaires pour ceux-ci.

UNION DES VILLES
ET COMMUNES DE
WALLONIE asbl

Rue de l'Etoile 14
5000 - NAMUR
Tél.: 081 240 611
Fax: 081 240 610
commune@uvcw.be
www.uvcw.be

BRULOCALIS
ASSOCIATION DE
LA VILLE ET DES
COMMUNES
DE LA REGION
DE BRUXELLES-
CAPITALE asbl

Rue d'Arlon 53 bte 4
1040 - BRUXELLES
Tél.: 02 238 51 40
Fax: 02 280 60 90
welc@brulocalis.brussels
www.brulocalis.brussels

VERENIGING VAN
VLAAMSE STEDEN EN
GEMEENTEN vzw

Paviljoenstraat 7-9
1030 – BRUSSEL
Tél.: 02 211 55 36
Fax: 02 211 56 00
info@vvsg.be
www.vvsg.be

Comme vous le savez, les pouvoirs locaux devront en tout cas assumer la hausse des dépenses de pension au cours des années à venir. Dans ce cadre, une nouvelle augmentation des cotisations patronales, alors qu'elles diminuent dans le secteur privé, ne serait pas soutenable.

Nous constatons que la cotisation de 3,65 % à 3,95 % de la masse salariale totale des fonctionnaires statutaires qui est prévue pour financer le système est particulièrement élevée par rapport à la cotisation du secteur privé. En outre, elle serait entièrement supportée par les pouvoirs locaux. Les pouvoirs locaux ne sont pas en mesure d'assumer le paiement de ce montant et ne peuvent donc pas adhérer à la réforme telle qu'elle est proposée à l'heure actuelle.

En effet, si la réforme entrait en vigueur maintenant, les pouvoirs locaux devraient supporter immédiatement les coûts du nouveau système alors qu'ils financent toujours le système actuel.

À cet égard, il serait par exemple judicieux de prévoir une augmentation progressive du montant de la cotisation prévue, à mesure que les coûts du système de pension pour inaptitude physique diminuent.

Nous vous demandons par conséquent de bien vouloir :

- (1) nous informer de l'avancement de ce dossier et de détailler les mesures concrètes envisagées ;
- (2) nous fournir un calcul précis des effets budgétaires à court, moyen et long terme pour les pouvoirs locaux, avec une vision générale par région ainsi qu'une estimation des coûts pour chaque commune ;
- (3) accepter une concertation avec une représentation des trois Associations pour discuter plus en détail de ce dossier.

Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous accorderez à la présente et pour la réponse que vous y apporterez.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre haute considération.



Jacques GOBERT
Président
de l'Union des Villes et
Communes de Wallonie
UVCW



Marc COOLS
Président de
l'Association de la Ville et
des Communes de la
Région de Bruxelles-Capitale
Brulocalis



Wim DRIES
Voorzitter van
de Vereniging van Vlaamse
Steden en Gemeenten
VVSG

CC:

Steven Vandeput, ministre chargé de la Fonction Publique
Maggie De Block, ministre des Affaires sociales